

**ANNEXE 2 – DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 NOVEMBRE 2024 AU
TITRE DES AIDES POLITIQUES MEMORIELLES, subvention d'investissement accordée au Comité du
Monument National du Hartmannswillerkopf (CMNHWK)**

TERRITOIRE	Libellé de l'opération Plan de financement 2022- 2024	Dépenses investissement 2022-2024	Nature des équipements et travaux	Montant de la subvention 2024 Imputation budgétaire
Sud Alsace	CMNHWK Réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf <u>Montant de l'opération</u> : 430 000 € <u>Financement CeA</u> : 86 000 € <u>Cofinancement</u> : Etat : 172 000 € Région Grand Est : 86 000 € Fonds propres : 86 000 €	25 000 € en 2022 45 000 € en 2023 16 000 € en 2024 (total CeA : 86 000 €) Autres financeurs et fonds propres du CMNHWK : 344 000 € Total : 430 000 €	Première tranche de travaux pour la réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf - mission d'ingénierie : architecte, économiste de la construction, bureau de contrôle, étude amiante, etc. - travaux de désamiantage de l'immeuble avant rénovation; - démontage des sanitaires et autres équipements intérieurs et extérieurs.	16 000 € maximum <u>Imputation</u> <u>budgétaire</u> : (1300) 204-20422- 312 <u>Tranche</u> : P253O003T05

Modalités de versement :

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux et sur présentation des factures acquittées au titre de l'année 2024.